

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu la loi n°46-942 du 7 mai 1946 modifiée instituant l'Ordre des géomètres-experts ;

Vu le décret n° 97-242 du 17 mars 1997 relatif au diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1997 portant organisation et programme de l'examen conduisant au diplôme de géomètre-expert foncier DPLG ;

Vu la délibération du jury de l'examen final en date du 30 novembre 2010 ;

délivre à **FACHE David Gaston Damas**

né le **25 décembre 1974 à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS (10)**

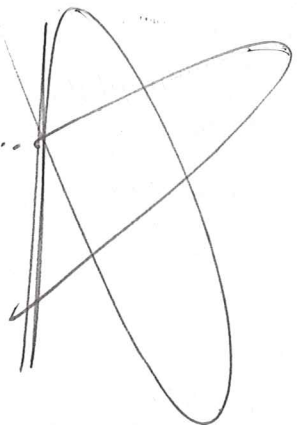
le présent **DIPLOME DE GEOMETRE-EXPERT FONCIER DELIVRE PAR LE GOUVERNEMENT** pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Pour la ministre et par délégation
le chef du département de l'architecture et de la qualité
des formations de niveau master et doctorat



Laurent BRISSET



Signature du titulaire

10°-10-14-